

# Contre la violence, à la recherche de bonnes pratiques européennes : entretien avec Philipp Hamedl, chercheur à l'Institut Ludwig Boltzmann pour les droits humains

**Philipp Hamedl travaille actuellement comme chercheur et il est chargé de projet à l'Institut Ludwig Boltzmann pour les droits humains à Vienne, en Autriche. Ses recherches portent sur les droits des détenu-e-s. Il est titulaire d'un Bachelor en travail social et d'un Master en droits humains. Il a travaillé comme travailleur social en prison, ainsi que dans un centre pour délinquant-e-s avec des problèmes de santé mentale et dans un hôpital psychiatrique. Il a également travaillé au Malawi sur un projet concernant le VIH/SIDA et dans un centre pour réfugié-e-s victimes de traumatismes.**

**Infoprisons:** Vous organisez un séminaire sur la violence en prison. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur le projet dans le cadre duquel s'inscrit ce séminaire ?

**PH:** Je gère actuellement un projet financé par l'Union Européenne (UE) intitulé « Pour des standards de détention harmonisés – le rôle des Mécanismes Nationaux de Prévention (MNP) ». Le séminaire consacré à la prévention de la violence en prison prend place dans ce cadre. Nous visons à faciliter les échanges entre MNP des Etats membres de l'UE, ainsi qu'avec les chercheurs/-euses, les expert-e-s et les praticien-ne-s.

Mais que sont les MNP ? Il s'agit d'organes de visite indépendants, créés au niveau national, afin de prévenir la torture et les autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants. Suite à la ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la Torture (OPCAT en anglais), un traité international, les Etats<sup>1</sup> s'obligent à mettre sur pieds un organe, souvent intégrée au sein d'une Institution nationale des droits de l'homme. Cet organe a un accès illimité à tout type de lieu fermé, y compris les prisons, hôpitaux psychiatriques, établissements médico-sociaux ou postes de police.

<sup>1</sup> La Suisse a également ratifié l'OPCAT et a mis en place dès 2009 la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT).

Son mandat est préventif, c'est-à-dire qu'il cherche à identifier les risques systémiques de torture, plutôt que d'enquêter sur la base de plaintes concernant la torture et autres mauvais traitements. Les MNP, suite à leurs visites, formulent des recommandations aux autorités afin d'améliorer le traitement et les conditions des personnes privées de liberté.

Le projet « Pour des standards de détention harmonisés » vise à mieux accorder les conditions carcérales dans l'UE en impliquant les MNP, afin qu'ils puissent faire un travail de plaidoyer là où les standards ne sont pas conformes aux normes internationales. A la fin du projet, nous aurons développé des manuels pour soutenir le travail des MNP dans quatre domaines thématiques : (1) le traitement des groupes de détenu-e-s en situation de vulnérabilité, tels que les personnes avec un handicap, les étrangers/-ères ou les personnes LGBTIQ ; (2) la mise à l'isolement ; (3) l'information et les plaintes en prison ; (4) la prévention de la violence.

**Infoprisons:** Pourquoi avez-vous choisi cette dernière thématique ?

**PH:** Un précédent projet de l'Institut Ludwig Boltzmann pour les droits humains, focalisé sur les manières d'augmenter l'impact des MNP, a

démontré que leurs capacités et leurs ressources étaient très différentes d'un pays de l'UE à l'autre. En particulier, nous avons pu observer qu'il est particulièrement difficile pour les MNP d'identifier tout ce qui n'est pas strictement lié aux conditions matérielles de détention. C'est pourquoi ce projet vise à soutenir les MNP grâce à la recherche et à la facilitation d'échanges entre expert-e-s et praticien-ne-s.

De plus, suite à une consultation avec les MNP, nous avons conclu que les situations de violence entre détenu-e-s, ainsi que les actes d'automutilation et les suicides étaient des questions problématiques dans de nombreux pays de l'UE.

**Infoprisons:** Le projet vise à harmoniser les standards en Europe. Où sont donc les lacunes en la matière ?

**PH:** En général, les conditions carcérales varient beaucoup, au sein des pays-mêmes, mais en particulier d'un pays à l'autre. Afin d'améliorer la coopération judiciaire en matière pénale, telle que la reconnaissance mutuelle des jugements ou des décisions de transferts de détenu-e-s, l'UE et ses Etats membres sont intéressés à harmoniser les conditions carcérales. Les règles telles que les « Règles pénitentiaires européennes » (REP) ou

les « Règles Nelson Mandela » (ONU) sont des standards non-contraignants pour les États, offrant des principes et bonnes pratiques en matière de traitement des détenu-e-s et de gestion des établissements. Elles sont également un cadre de référence utilisé par les organes de monitoring, tels que les MNP, dans leur évaluation du traitement des détenu-e-s.

Cependant, les standards sont parfois formulés de manière générale, et donc difficiles à appliquer. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de normes non-quantitatives, comme celles concernant le traitement des détenu-e-s vulnérables, ou la violence en prison. Je vous donne un exemple. La règle 52.2 des REP stipule que « des procédures doivent être mises en place pour assurer la sécurité des détenus, du personnel pénitentiaire et de tous les visiteurs, ainsi que pour réduire au minimum les risques de violences et autres incidents qui pourraient menacer la sécurité ». Traduire cette recommandation en termes pratiques laisse une grande marge à l'interprétation, ce qui conduit à différentes solutions au sein des États membres de l'UE. Le projet cherche donc à clarifier et consolider les standards existants, en mettant en avant les bonnes pratiques des MNP et en offrant un accompagnement, en utilisant la recherche comme base pour viser à l'harmonisation des normes au sein de l'UE.

Enfin, il faut malheureusement dire que de nombreuses administrations pénitentiaires ne respectent pas toutes les règles sur la prévention de la violence. En outre, la prévention de la violence est une question complexe, et les standards ne peuvent qu'offrir des orientations pour réduire la violence.

**Infoprisons:** Comment expliquer la violence en prison ?

**PH:** Il n'est pas facile de répondre à cette question, puisque tous les aspects des conditions carcérales sont

à prendre en compte dans la réduction de la violence.

Les prisons sont en soi des espaces de violence : il s'avère souvent difficile de corriger un comportement criminel et sanctionner celles et ceux qui ont commis un crime par la privation de liberté seulement, sans les sanctionner d'une autre manière, qui pourrait causer une souffrance et donc constituer un traitement inhumain.

La recherche a montré, et les praticien-ne-s seront d'accord avec moi, qu'il n'y a pas une seule cause, ni une seule solution à toutes les formes de violence en prison. Qu'il s'agisse d'actes d'automutilation, ou d'agression de la part du personnel, il n'y a pas une seule réponse à la violence ni à la manière de la prévenir. Néanmoins, on peut dire que la qualité de vie en général influence de manière significative la survenance d'actes de violence.

La recherche universitaire dans le domaine de la violence carcérale est plurielle. On peut y distinguer trois écoles de pensées principales : a) le modèle dit de privation (années 50-60), b) le modèle dit d'importation (années 70-80) et c) le modèle managérial ou institutionnel (années 90).

Je commencerai par l'approche la plus récente, puisqu'il me semble que c'est le modèle le plus pertinent pour les MNP et les autorités pénitentiaires.

Le modèle managérial ou institutionnel se focalise sur les facteurs administratifs, procéduraux et managériaux, qui affectent le climat carcéral et la culture institutionnelle et également le comportement des détenu-e-s, ainsi que le taux de satisfaction du personnel : quelles sont les conditions générales de la prison ? La prison est-elle surpeuplée ? Combien de temps les détenu-e-s passent-ils/elles hors de leur cellule ? Y a-t-il des programmes de réinsertion, des activités, du sport, du travail, ou au contraire les détenu-e-s sont-ils/elles frustré-e-s ? Y a-t-il suffisamment de personnel pour la supervision des détenu-e-s ? Quelles sont les relations

personnel/détenu-e-s ? Les détenu-e-s se sentent-ils/elles en sécurité ? Les détenu-e-s ont-ils/elles été sanctionné-e-s de manière abusive ? Comment les écarts de conduite sont-ils sanctionnés ? Le modèle dit de privation est quant à lui basé sur un processus de « prisonisation » qui explique l'apparition de la violence, des agressions, de l'anxiété, de la dépression, ou encore du suicide en tant que conséquences des « peines de l'incarcération », qui sont selon Sykes la perte de la liberté ainsi que des biens et services habituels, la privation de relation hétérosexuelles, le manque d'autonomie, et la privation de la sécurité. Sykes voulait dire que chacune de ces privations fondamentales conduit à un état d'esprit ou un comportement qui est une manière de gérer la perte et de s'adapter à la vie en prison. La privation de biens et services peut générer des comportements violents entre les détenu-e-s afin d'obtenir quelque chose de la part d'autrui, par exemple des cigarettes ou de la nourriture. La perte d'autonomie, qui résulte du contrôle

**« La recherche a montré, qu'il n'y a pas une seule cause, ni une seule solution à toutes les formes de violence en prison. Néanmoins, on peut dire que la qualité de vie en général influence de manière significative la survenance d'actes de violence. »**

exercé par le personnel, peut conduire à des actes violents, qui sont des actes de rébellion.

Finalement, le modèle dit d'importation avance que la violence et les abus en prison sont le résultat des histoires personnelles et sociales et des traits de personnalité des détenu-e-s. Ces caractéristiques incluent l'âge, un passé violent en prison ou des crimes violents, le fait d'appartenir à un gang, le fait d'avoir peu de maîtrise de soi, la colère, des problèmes de santé mentale, etc. Il

s'agit d'indicateurs souvent utilisés par le personnel pour catégoriser les détenu-e-s et pour évaluer les risques qu'ils/elles posent pour la société, ainsi que pour leurs codétenu-e-s.

En conclusion, on peut dire que la recherche a clairement démontré que des environnements carcéraux particulièrement stricts et durs ne réduisent pas la violence, bien au contraire. Ce qui fonctionne, c'est de mettre à disposition des activités enrichissantes, des relations staff/détenu-e-s positives, du personnel qualifié et un système qui apparaisse comme légitime aux yeux des détenu-e-s.

**Infoprisons:** *Quelles sont les différentes formes et manifestations de la violence en prison ?*

**PH:** Il existe de multiples formes de violence, y compris certaines qui peuvent nous échapper au premier regard. Il existe tout d'abord la violence dirigée contre soi-même, les actes d'automutilation, les suicides. Il faut mentionner également la violence contre le personnel, contre les autres détenu-e-s, et la violence du personnel à l'encontre des détenu-e-s. La nature de ces actes peut être physique, sexuelle, psychologique, et peut également inclure la privation ou la négligence.

La violence entre détenu-e-s est la forme de violence la plus fréquente et inclut par exemple des coups, des bagarres, des homicides, le harcèlement, des menaces, des violences sexuelles y compris des viols, etc.

La violence perpétrée par le personnel peut être physique, telle que l'usage excessif de la force, ou psychologique, comme le harcèlement, les menaces, l'humiliation, ou la discrimination. Mais elle peut aussi être de nature sexuelle, comme la nudité forcée, ou le fait de toucher de manière indue des parties intimes, y compris les organes génitaux. Enfin, il faut aussi mentionner la violence collective qui peut survenir lors d'émeutes,

voire être exercée par le personnel sous la forme de discrimination collective ou de négligence.

**Infoprisons:** *La violence est-elle un phénomène commun dans tous les pays qui participent au projet ?*

**PH:** Je pense qu'il n'y a pas de prison sans aucune violence. Cependant, comme je n'ai pas connaissance de données pour comparer la violence dans les prisons de l'UE, je préfère répondre à cette question en proposant quelques constats tirés de l'analyse des derniers rapports annuels disponibles en anglais des MNP de l'UE. J'y ai remarqué une importante différence: plusieurs pays semblent ne pas avoir de problèmes sérieux concernant la violence, puisque leurs NPM n'ont relaté que quelques cas individuels, voire n'ont pas même mentionné la violence du tout. Environ un quart des MNP, en particulier ceux qui ont proposé une approche très détaillée dans leur rapport annuel, offrent beaucoup d'information concernant les causes et suggèrent que la violence est un phénomène courant et problématique dans leurs prisons. Il est intéressant de relever qu'un autre quart des MNP rapporte des problèmes similaires en lien avec les conditions carcérales mais ne font pas de lien explicite avec la violence. Les raisons en sont peut-être le type d'approche ou la qualité des rapports, ou encore les différences en matière de ressources entre les organes de monitoring.

**Infoprisons:** *Certaines catégories de détenu-e-s sont-elles plus exposées à la violence ? Et pourquoi ?*

**PH:** Oui, certain-e-s détenu-e-s se trouvent en situation de vulnérabilité particulière lors d'une incarcération. Il s'agit entre autres des personnes en situation de handicap physique ou mental, des usagers/-ères de drogues, des personnes LGBTIQ, des enfants, des femmes, des minorités ethniques,

des étrangers/-ères ou des délinquant-e-s sexuel-le-s envers des enfants. Les facteurs contribuant à exacerber ces risques sont notamment le déséquilibre de pouvoir entre détenu-e-s et surveillant-e-s, l'infériorité physique ou intellectuelle, la dépendance à la prison pour leur protection, la difficulté d'échapper aux conflits, la stigmatisation et la discrimination.

**Infoprisons:** *Vous avez vous-même été travailleur social en prison. Quelle a été votre expérience en matière de violence ?*

**PH:** J'ai tout d'abord observé que les détenu-e-s ne parlent que très rarement de la violence dont ils/elles ont été victimes, par crainte de représailles de la part de l'auteur des violences, même si les relations que j'avais avec eux étaient très bonnes. De plus, les détenu-e-s peuvent avoir honte d'avoir été victime de violence et ils/elles ne peuvent se permettre d'être considéré-e-s comme faibles dans la hiérarchie informelle de la prison. D'autre part, la violence entre détenu-e-s se produit souvent dans les cours de promenade ou dans les cellules, en l'absence de surveillant-e-s. Il était donc très difficile pour moi de me faire une idée de la violence réelle en prison. Il était très clair, par contre, que les détenu-e-s peuvent prendre beaucoup sur eux/elles. Cependant, la tension monte rapidement si ils/elles estiment avoir été traité-e-s de manière injuste par le personnel, par exemple de manière discriminatoire. Les détenu-e-s réagissent aussi assez mal si leurs requêtes sont refusées sans explication, ou si ils/elles doivent attendre plusieurs mois pour obtenir un poste de travail tandis qu'un-e autre reçoit le poste avant eux/elles. En conclusion, je pense qu'il est important de traiter les détenu-e-s avec dignité, de leur offrir des activités enrichissantes, ainsi que du contact humain. Tout cela permet de réduire la violence.

■ **Jean-Sébastien Blanc**